

# 43.8 - BOURSES

a) Bourses au mineur : Aucune bourse n'est autorisée.

b) Bourses au majeur : Toute forme de bourse est permise. Toutefois, l'excédent du coût maximum chargé aux équipes participantes selon la grille tarifaire de Baseball Québec doit obligatoirement se retrouver intégralement parmi les bourses. Lorsqu'une bourse est attribuée, le tirage au sort des équipes doit se faire en présence d'un officier de Baseball Québec.

---

Révision #1

Créé 2 mars 2023 17:18:13 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 17:18:20 par Baseball Québec